

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU

28 OCTOBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-huit du mois d'octobre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de MONTFAUCON EN VELAY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire des ses séances, sous la présidence de **Mr François Régis SABY, Maire.**

Nombre de conseillers afférent au Conseil Municipal : 15
Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 09
Absents : 06
Pouvoir : 05

Date de convocation : 20/10/2021

Date d'affichage : 20/10/2021

Présents : Marie Laure JAMES, Lucien MOUNIER, Sophie VALLA, Jean Paul BARRALON, André SAGNOL, Anne-Marie CHOMARAT, Sonia SOUVIGNET, Céline MASSARDIER,

Procurations : Denis BARRALON, Franck BARALON, Brice AULAGNON, Chantal SMAJDOR, Marie-Jo MONTEIL

Absent(s) non excusé(s) : Jean Paul GIBERT,

Le secrétariat a été assuré par : Lucien MOUNIER

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

OBJET DE LA DELIBERATION : Subvention au HPV

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du courrier du HPV décide de reconduite la subvention de l'année précédente pour 480 € afin de financer le poste d'éducateur du club.

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

OBJET DE LA DELIBERATION : Groupement commande plateforme des marchés publics

Afin de réaliser des économies d'échelle, le centre de gestion nous propose d'adhérer au groupement de commandes en vue de retenir une plate-forme de dématérialisation des marchés publics. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire pour signer la convention

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

OBJET DE LA DELIBERATION : Rapport sur l'eau 2020

Nous avons l'obligation de mettre en ligne sur le site « eaufrance.fr » le rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable. Voici les indicateurs techniques et financiers de ce service : en 2020 ce service a desservi 729 abonnés contre 716 abonnés en 2019. 80 321 m³ ont été mis en distribution pour 54 866 m³ consommés soit des pertes s'élevant à 25 455 m³. La vente de l'eau aux usagers a rapporté 148 858 € HT. Le rendement du réseau était de 68.3 %.

Après en avoir délibéré, le rapport sur l'eau 2020 est approuvé.

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0
FAY
OBJET DE LA DELIBERATION : ENFOUISSEMENT TELECOM CHEMIN DE

Mr le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir en lien avec les travaux d'Eclairage Public du chemin de Fay à l'enfouissement de la ligne Telecom. Pour ces travaux, la participation de la commune s'élèverait à 1430.01 € soit 166 mètres de tranchée.

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0
OBJET DE LA DELIBERATION : TARIFS EAU ET ASSAINISSEMENT 2022
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide que des tarifs de l'eau et de l'assainissement applicables à compter du 01 janvier 2022 :

- Le tarif de l'eau est fixé à 1,05 € HT le m³

- L'abonnement reste fixé à 59 € HT

- Le tarif assainissement à 0,70 € HT le m³

- Le montant de l'abonnement reste inchangé soit 48 € HT

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0
OBJET DE LA DELIBERATION : RESULTAT APPEL D'OFFRES VOIRIE 2021
Suite à la consultation engagée le 06 septembre 2021 pour les travaux cités en objet, 6 entreprises ont répondu à la consultation.
L'estimation du bureau d'étude était de 89 740 € HT

- ✓ MOULIN : 71 210 € HT
- ✓ BORNE TP : 74 808 € HT
- ✓ EIFFAGE : 87 657,65 € HT
- ✓ EUROVIA : 88 949,25 € HT
- ✓ ID VIA : 89 198,75 € HT
- ✓ COLAS : 97 986,90 € HT

Après ouvertures des offres par la commission d'appel d'offres et vérification par le bureau d'études, c'est l'entreprise MOULIN qui a été retenue pour un montant de 71 210 € HT.

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0
OBJET DE LA DELIBERATION : NON VALEUR

Sur proposition de la Trésorerie par courrier du 10 octobre 2021, le Conseil Municipal décide de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes des années 2017-2018-2019-2020 et 2021 pour un montant de 36.85 € sur le budget commune, 873.18 € sur le budget Assainissement et 1 820.06 € sur le budget eau.

Mme MASSARDIER Céline est partie après ce point.

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0
OBJET DE LA DELIBERATION : TRANSFERT COMPETENCE JEUNESSE
Mme JAMES 1^{ère} Adjoint expose aux membres du conseil municipal le rapport de la CLECT
établi par la communauté de communes.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le rapport de la CLECT.

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0
OBJET DE LA DELIBERATION : DETR 2022

Suite à la réception du dossier DETR pour l'année 2022, qui est à déposer avant le 01 décembre 2021, il convient de décider des projets pour lesquels un dossier sera déposé.
Après délibération, il a été décidé de déposer un dossier DETR pour la voirie du lotissement de Fonconèche et un dossier DSIL pour les panneaux photovoltaïques du bouldrome.

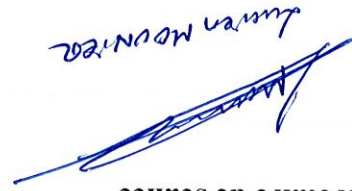
POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0
OBJET DE LA DELIBERATION : EMPRUNTS BUDGETS EAU ET ASSAINISSEMENT

Afin de pouvoir combler les déficits des budgets eau et assainissement et prévoir les futurs travaux, il a été décidé de contracter deux emprunts : 70 000 € sur le budget eau et 90 000 € sur le budget assainissement.

- Durée globale : 15 ans
- Amortissement constant
- Périodicité trimestrielle
- première échéance : 25/03/2022
- Frais de dossier : 0,20 % du montant emprunté
- Versement des fonds : sous 6 mois maximum
- Taux d'intérêt : Taux fixe de 0,71 %
- base 30/360

Plusieurs autres questions ayant été abordées, la séance est levée vers 22h50.

Le secrétaire de séance



Le Maire

